

SEANCE DU 25 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt-cinq mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Luc RETCHEVITCH.

PRESENTS : Mmes et Mrs Jean Luc RETCHEVITCH, Patrick TOURNEREAU, Cyril SOULIER, Sylvie AUDUMARES, François ABRASSART, Véronique RIGAL, Marie BAGAGLI.

PROCURATIONS : Laurence GUEAIDAN à Cyril SOULIER / Mattheus VADER à Sylvie AUDUMARES / Lionel LESNIAK à Patrick TOURNEREAU

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Mr Cyril SOULIER est élu secrétaire de séance.

Mr le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 12/02/2019, qui est approuvé et signé par les membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- I - Finances : Vote des comptes administratifs 2018 : Mairie, Service Assainissement ;
Vote des comptes de gestion 2018 : Mairie, Service Assainissement ;
- II – Point Multiservice

I – FINANCES : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 MAIRIE

Mr le Maire quitte la salle. Mr Tournereau Patrick est élu Président de séance.
Présentation et lecture du compte administratif 2018.

La section d'investissement laisse apparaître un déficit de : 9 438.60 Euros.

La section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de : 231 235.95 Euros.

Après examen des différents chapitres, le Conseil approuve à l'unanimité le compte administratif 2018

SERVICE ASSAINISSEMENT

Présentation et lecture du compte administratif 2018

La section d'investissement laisse apparaître un déficit de : 9 510.38 Euros

La section d'exploitation laisse apparaître un excédent de : 45 508.20 Euros

Après examen des différents chapitres, le Conseil approuve à l'unanimité le compte administratif 2018

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018

Mairie + Service Assainissement

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes paraissent réguliers,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2018 au 31 décembre 2018,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- déclare, à l'unanimité, que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

II – POINT MULTISERVICES

Choix du matériel : Il est décidé de reporter le choix dans l'attente de nouvelles propositions financières.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h22